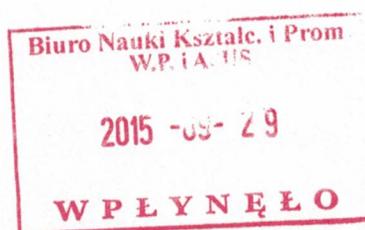


Prof. Dr. Ag. Néji BACCOUCHE

Directeur de l'Ecole doctorale de Faculté

de droit de Sfax, université de Sfax, Tunisie



Sfax, le 20 aout 2015

A Monsieur le Doyen de la Faculté de droit de Szczecin

Rapport de thèse de Monsieur Moshtaq Taleb WAHAIB

Sujet : La falsification des « informations », l'une des infractions informatiques en droit irakien, sous la direction de Mr le Professeur Pasquale POLICASTRO.

La recherche qui m'a été soumise contient, outre la bibliographie, 329 pages et, de ce fait elle correspond aux normes de thèses auxquelles je suis habitué.

Le thème étudié est d'une actualité certaine et doit constituer, pour l'Etat irakien, l'un des défis majeurs auquel il est confronté : comment rétablir la confiance publique dans les institutions et règles de fonctionnement de la société ? L'ambition annoncée par l'auteur de la recherche est, après le diagnostic des textes et des pratiques, d'asseoir une incrimination qui serait de nature à contenir le flux de délinquance informatique. Dans cette recherche, il y a un côté « militant » qui est à la fois passionnant mais qui peut affaiblir le travail dans la mesure où le chercheur peut être conduit à sélectionner les informations et outils, non pas nécessairement de manière objective, mais de manière subjective.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'P'.

Le plan de la thèse est structuré en six parties ainsi qu'une longue introduction et très longue conclusion (une trentaine de pages). Cette méthode diffère de celle adoptée en France et au Maghreb où les thèses sont construites autour de deux ou trois parties. Les conclusions sont généralement très courtes et ne doivent pas constituer un résumé de la thèse. Mon jugement doit, dès lors, tenir compte de cette différence importante quant à la conception de la thèse d'autant plus que le candidat a dû traduire sa thèse de l'anglais, ce qui constitue une lourde charge et démontre un mérite certain de son Mr Moshtaq Wahaib. La recherche est très riche en informations et en bibliographie. L'auteur maîtrise la matière et semble même maîtriser la technique informatique et les mécanismes de lutte contre les fraudeurs et contrevenants.

Sur le plan juridique, la recherche montre que l'auteur a su naviguer d'une législation à l'autre et d'un ouvrage à l'autre ainsi que d'une langue à l'autre. Toutefois, et par référence aux normes des thèses auxquelles je suis habitué, il me semble que la recherche est plus descriptive que démonstrative. La dimension « du principe de légalité de délit et des peines à l'épreuve des progrès technologiques » qui constitue la toile de fond du sujet ne me paraît pas suffisamment mise en exergue. Le candidat s'est laissé dominé par la description, même lorsqu'il procède à des comparaisons, très utiles pour son sujet, alors qu'il aurait pu s'engager sur la voie d'une construction générale de l'infraction qui devrait guider, non seulement le législateur irakien, mais tout législateur soucieux à la fois de l'impératif de légalité pénale et de la lutte contre la criminalité cybernétique. Les nuances des opinions émises et l'autocritique ne semblent pas être le point fort du candidat.

Mais indépendamment de ces observations critiques, la thèse constitue une contribution utile au débat sur la lutte, par le droit, contre la délinquance attentatoire à la

confiance publique moyennant l'outil informatique. La difficulté pour le législateur irakien d'adopter un projet de loi déposé depuis cinq ans montre la gravité des enjeux et des intérêts mis en cause par ce type d'incriminations dans une société politique déstructurée par un concours de circonstances très complexes.

De même, la recherche montre que le candidat maîtrise la matière qui est loin d'être simple dans la mesure où la connaissance juridique ne suffit pas, à elle seule, à concevoir les solutions appropriées et encore moins à juguler le phénomène de la délinquance.

Enfin, le candidat s'est trouvé conduit à disposer d'une culture générale et de l'exploiter pour les besoins de son sujet. Il peut dès lors mener des recherches à condition qu'il intériorise l'autocritique comme démarche pour vérifier la validité de ses conclusions. L'encadrement de Mr le Professeur Pasquale POLICASTRO a certainement imprégné le candidat de la multidisciplinarité (droit public, droit pénal, droit comparé et culture générale) qui est le facteur déterminant de réussite de l'auteur.

En conclusion, je confirme que, de mon point de vue, la thèse répond aux conditions de l'article 13 de la loi du 14 mars 2003 sur les grades et sur le titre scientifique (loi de la République de Pologne du 14 mars 2003 Dz. U. Nr 65, poz. 595, et novelisations).

A cet effet, je propose que la thèse soit admise à la soutenance et discussion devant le jury qui délibérera conformément à la procédure légale.

Je voudrai terminer par remercier la Faculté de droit de Szczecin pour la confiance qu'elle m'accorde en m'associant au jury de cette thèse.

Prof. Dr. Ag. Néji BACCOUCHE

Route Sidi Mansour , Km10- 3061-Sfax – Tunisie. nejibaccouche@planet.tn tél : 00.216. 98412506.